

Des élu-e-s pour lutter à vos côtés

Malgré la loi Perben...

Le droit d'adhérer à l'organisation syndicale de son choix est une liberté constitutionnelle. Un texte de 1966 a permis à l'Etat de déclarer représentatives une série d'organisations syndicales au plan national. Celles-ci bénéficient d'une représentativité "irréfragable", c'est-à-dire non discutable, quelle que soit la réalité de leur implantation. Ces règles ont été élargies à la Fonction publique par la loi Perben au lendemain des grèves de décembre 1995. Il s'agissait d'empêcher le développement des organisations syndicales qui représentent un nouveau syndicalisme à côté des cinq confédérations (Cgt, Cfdt,

Fo, Cgc, Cftc). Encore une fois, pour ces élections professionnelles, plusieurs syndicats Sud éducation ont été obligés de défendre un dossier de représentativité exigé par le rectorat ou l'inspection académique. Avec l'ensemble des organisations de l'Union syndicale **Solidaires** nous affirmons qu'il appartient aux seuls salariés de déterminer librement, par leur vote, la représentativité des syndicats. Nous exigeons l'abrogation de l'arrêté de 1966 et de la loi Perben de 1996.

Depuis septembre 2005, l'Union syndicale **Solidaires** fait circuler une pétition : "**La démocratie syndicale amputée est une atteinte aux droits de tous !**". Vous pouvez la signer en ligne : <http://www.solidaires.org>

Premier degré

Pour une école égalitaire

Nous dénonçons la logique purement comptable qui conduit à fermer des classes pour quelques élèves de moins et à remettre en cause les petites sections de maternelle. Nous refusons de même la perversion de la pédagogie du projet, qui devient trop souvent le seul moyen d'obtenir des crédits de fonctionnement et de fliquer les enseignants. Au contraire, nous exigeons de véritables moyens pour mettre en place un réel service public d'éducation dès la maternelle : favoriser le dédoublement de

classes dès qu'il s'avère nécessaire, possibilité de scolariser les enfants dès 2 ans avec les moyens nécessaires à leur accueil, création de postes d'enseignants et de personnels spécialisés en nombre suffisant, nomination de 6 enseignants pour 5 classes, temps de concertation pris sur le temps de service... Ces moyens doivent s'accompagner de crédits de fonctionnement suffisants, ne dépendant pas des ressources ou des partis pris des communes, voire d'enveloppes attribuées chichement par les IEN, mais basés sur les besoins réels de l'école.

Pour une organisation démocratique de l'école

L'école fonctionne de façon de moins en moins démocratique. Comment ouvrir nos élèves à la citoyenneté quand nous sommes nous mêmes victimes de la hiérarchie et divisés entre PE et instits, entre adjoints et directeurs ou directrices (sur lesquels se focalisent temps de décharges, secrétariat administratif) ? Les prises de décision ne doivent plus relever de la seule direction ou de l'IEN : nous revendiquons le rôle prépondérant et décisionnel du Conseil des Maîtres dans le fonctionnement en collégialité des écoles. Nous revendiquons le droit à la direction collective et à un temps de concertation sur le temps de service. Nous refusons par ailleurs de participer à la stigmatisation des élèves en difficulté par la transmission de listes d'élèves à l'extérieur de la communauté éducative : l'école doit rester un lieu où le pédagogique prime.

Conseillers d'Orientation-Psychologues

Une politique d'orientation à la dérive...libérale

Un état des lieux alarmants : suppressions de 50 postes de COP à la rentrée 2005 (du jamais vu !), recrutement divisé par 2 en 2 ans, fermetures de CIO, dégradation des conditions de travail (réduction des moyens de fonctionnement, empiètement des missions).

SUD éducation se bat pour la sauvegarde du service public d'orientation (ONISEP, CIO) et **revendique** :
✓ Défense et maintien de la place et du statut des services et des personnels (relevant du Ministère de l'Éducation Nationale et indépendant des établissements scolaires).
✓ Confirmation des missions des COP (information et conseil individualisé en orientation), tout en rappelant que ces missions n'ont pas pour objectif de cautionner les sélections et les affectations imposées ni de nous transformer en "*prospecteurs-placiers*".
✓ Refus d'une "*éducation à l'orientation*" par laquelle les élèves en difficulté ou en opposition subissent plus que jamais un système fondé sur le mérite et l'excellence qui, en outre, les rend responsables de leur échec.
✓ Refus d'une orientation qui sert beaucoup plus le modèle socio-économique dominant que les aspira-

tions individuelles, dérivées confortées par la loi Fillon.
✓ objectivité de l'information. Les partenariats avec des branches professionnelles, avec le MEDEF, ne peuvent se substituer à une information large et neutre sur les métiers.
✓ **Des conditions de travail dignes de ce nom** :
X recrutement de COP et de personnels administratifs pour répondre réellement et efficacement aux besoins des usagers,
X arrêt du recrutement de personnels précaires et titularisation immédiate et sans condition de ceux déjà employés,
X création des postes de titulaires réservés réellement aux remplacements,
X respect de la maîtrise de l'emploi du temps sur la base de 35 heures hebdomadaires avec le maintien du quart temps,
X des moyens matériels et financiers à la hauteur des besoins. La défense du service public d'orientation est un enjeu de taille. Elle ne sera efficace que dans le cadre de la défense du service public d'éducation et du service public dans son ensemble.

éducation
SUD

Certifiés/Agrégés

Pour construire une autre école, une autre société

- ✓ Réduction du temps de travail, sans perte de salaires ni annualisation. Embauches nombreuses dans tous les métiers : augmentation massive des postes aux concours, et titularisation immédiate, sans concours ni condition, de tous les collègues précaires. De véritables remplaçants titulaires dans chaque établissement.
- ✓ Pas de classe à plus de 25 élèves (20 en ZEP). Intégration de la concertation et du suivi des élèves dans le temps de service. Des moyens suffisants pour les projets pédagogiques et un enseignement adapté aux élèves en situation particulière (problèmes de santé, difficultés scolaires, primo-arrivants). Sur les postes difficiles, réduction du nombre d'heures... et pourquoi pas, deux enseignants par classe ?
- ✓ Deux documentalistes minimum par CDI se consacrant uniquement à des tâches de documentation.
- ✓ Création d'un corps unique d'enseignants, aligné sur le corps le plus élevé. Augmentation significative des plus bas salaires. Une vraie formation initiale, en doublette avec un enseignant titulaire et sans classe en responsabilité. Un véritable droit à une formation continue de qualité.
- ✓ Abrogation de la hors-classe, suppression de l'inspection, carotte et bâton du système hiérarchisé et de la division des personnels.

- ✓ Rétablissement du statut des MI-SE avec création des postes nécessaires.
 - ✓ Création de tous les postes nécessaires de personnels médico-sociaux : médecins, psychologues, infirmières, assistantes sociales, éducateurs...
 - ✓ Abrogation de la décentralisation et des lois Fillon sur les retraites et l'Éducation.
 - ✓ Contre la notation-promotion au mérite.
 - ✓ Contre les expulsions des sans-papiers : la scolarisation d'un enfant doit garantir le maintien de toute sa famille sur le territoire français. Pour la régularisation de tous les jeunes scolarisés : mineurs et majeurs.
 - ✓ 100 ans après la loi de 1905, défendons la laïcité : ni religion, ni secte, ni entreprise dans l'école. Refusons toute utilisation de l'école à des fins publicitaires et marchandes.
- L'Éducation n'est pas une dépense : c'est un investissement qui doit constituer la priorité absolue d'une société démocratique. La France n'a jamais été aussi riche : on peut financer l'éducation, la protection sociale, la recherche, la culture, les services publics par un meilleur partage des richesses à tous les niveaux.



VOTEZ
éducation
SUD

Professeurs d'EPS

Nous réaffirmons la nécessité d'un débat critique sur le sport et l'Éducation Physique

Nous sommes dans la situation paradoxale de présenter une liste à ces élections pour dire qu'à notre sens, il n'y a pas de légitimité à organiser, séparément des autres enseignants, la représentation des professeurs d'Éducation Physique. La spécificité de l'Éducation Physique peut et doit produire des interrogations particulières, mais nous ne voyons pas pourquoi elle conduit à des commissions paritaires spécifiques. A l'heure où la Cour des Comptes propose de porter à 23h, voire 25h, le service des enseignants d'EPS, nous réaffirmons notre volonté d'un corps unique des enseignants, notre inscription résolue dans un syndicalisme intercatégoriel qui reconnaît certaines spécificités de la pénibilité de nos missions. La reconnaissance de l'Éducation Physique dans le système éducatif ne passe pas par sa dévotion au sport de compétition et l'oubli de tout ce que ce monde produit d'horreurs quotidiennes, avec au bout la marchandisation de nos vies. Nous ne voulons pas être les promoteurs du spectacle sportif dont les valeurs (culture du chef, de la violence, du chiffre, de

la souffrance et du résultat à tout prix) sont à l'inverse de celles que nous défendons dans l'École Publique (laïcité, esprit critique, plaisir, émancipation, coopération). Parce que nous savons que les grandes compétitions sportives (coupe du monde, jeux olympiques) constituent les foires anabolisées du néolibéralisme qui se donne en spectacle, parce que nos élèves sont les cibles permanentes des marchands de "*rêve sportif*", nous refusons d'être les agents de la "sportivisation" du monde et de la jeunesse en particulier. Nous avons ainsi refusé d'être les relais de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques de 2012 auprès de nos élèves. Résistons à l'envahissement de la pensée professionnelle par une terminologie familière à l'idéologie de l'entreprise : "*compétences*", "*évaluation*", "*adaptabilité*", "*défi*", "*prise de risque*" que la loi Fillon prétend généraliser à toutes les disciplines. Pour une Éducation Physique qui n'aurait plus peur des affects et refuserait de se réfugier dans la "*fichegillomaniaquerie*" qui fait des apprentissages une suite d'assiettes à empiler (compétences, citoyenneté, motricité).

- Pour une Éducation Physique fondée sur la liberté pédagogique, démarquée des carcans sportifs et des fédérations.
- Pour une formation continue construite à partir des demandes des personnels.
- Pour une Éducation Physique qui informe et débata avec les élèves des excès de certaines pratiques.
- Pour une UNSS qui s'oppose à la logique compétitive mise en avant par les fédérations (championnisme, chauvinisme d'établissement), capable de proposer des pratiques épanouissantes et non compétitives.
- Contre la mise en vitrine des performances sportives des élèves et la mise en concurrence des établissements qui portent en elles une logique de privatisation.
- Pour une UNSS laïque sans sponsors avec des crédits publics suffisants.

Votez SUD Éducation pour ouvrir une autre voie, (une autre voix) pour l'Éducation Physique à l'École Publique.

Professeurs de Lycée professionnel

L'école n'est pas une entreprise ! Pour un enseignement professionnel public

Le patronat a toujours voulu mettre la main sur la formation professionnelle. Les patrons d'hier voyaient d'un mauvais oeil la prolongation de la scolarité et voulaient faire sortir les jeunes de l'école ; aujourd'hui les patrons du libéralisme sont entrés dans l'école et entendent l'utiliser à leur profit.

Pour nous, l'enseignement professionnel doit être émancipateur : il doit donner à l'élève une culture générale et professionnelle ouverte, lui permettant d'évoluer dans la société et de travailler à sa transformation.

- Pour des formations au contenu élaboré nationalement, reconnues dans les conventions collectives.
- Pour de véritables passerelles vers l'enseignement général.
- Pour des diplômes nationaux et non des diplômes "*maison*".
- Nous nous opposons au développement des C.F.A. publics au détriment des lycées professionnels.
- Pas de fermeture de filières et d'établissements publics au profit du privé.

Contre les Lycées des Métiers

- ✓ La formation professionnelle ce n'est pas l'employabilité des jeunes issus des lycées professionnels.
- ✓ Nous condamnons la participation des patrons et autres représentants de l'entreprise aux jurys d'examen comme aux Contrôles en Cours de Formation.
- ✓ Nous condamnons l'ingérence des entreprises dans les contenus pédagogiques des formations et dans leur volonté de structurer la carte scolaire des formations en fonction des besoins exprimés par le patronat local.

Pour résister à la pression hiérarchique et libérale

- ✓ Nous refusons de devenir des formateurs soumis aux exigences patronales.
- ✓ Nous luttons pour des conditions de travail décentes : formation professionnelle sur le temps de travail, même avancement pour tous au rythme le plus rapide.
- ✓ Création de postes statutaires pour tous les enseignants,
- ✓ 20 élèves maximum par classe.

Conseillers Principaux d'éducation

Urgence pour la Vie Scolaire

Dans le contexte de démantèlement de la Fonction publique et de l'École, véritable laboratoire de la casse libérale, la Vie scolaire est l'objet d'une offensive sans précédent. Après l'annualisation du temps de travail sans création de postes et l'institutionnalisation de la précarité (Assistants d'éducation puis aujourd'hui "*Emplois Vie scolaire*" sous "*C.A.E.*", contrat privé de six mois à deux ans!), les "*négociations*" sur la réforme de la Fonction publique qui s'ouvrent en 2006 constituent une périlleuse étape : l'existence même de notre métier sera mise en jeu.

Le temps n'est pas à l'attentisme, qui laisse les CPE isolés et désorientés, mais à la défense déterminée de la Vie scolaire, de ses acquis professionnels, de sa légitimité, de sa spécificité.

Les militant(e)s et les élu(e)s de SUD éducation

- résistent aux violences et au tri social que subit une jeunesse sacrifiée à la société de la marchandise, des inégalités et du chômage de masse,
- défendent des pratiques éducatives vraiment formatrices et émancipatrices face à la vague répressive, autoritariste et sécuritaire inspirée des pires idéologies dont le projet de note Vie scolaire et l'injonction à la délation sont des exemples frappants,
- s'opposent avec énergie à une hiérarchie de plus en plus arbitraire, bafouant nos droits jusqu'au harcèlement et à la répression. La scandaleuse réforme de la hors classe et l'imminence du salaire "*au mérite*", la déréglementation du mouvement et l'arrivée des "*postes à profil*" en témoignent. Le verbiage du "*management*", sous influence des idéologues de la "*libre entreprise*", ne cache pas les vrais objectifs : nous soumettre à une "*rentabilité*" à courte vue.

SUD éducation revendique

- des créations de postes pour éradiquer la précarité et l'instabilité, pour sortir du stress et de la dictature de l'urgence, assurer la présence de CPE dans tous les établissements, bénéficier enfin d'une réduction du temps de travail digne de ce nom, sans annualisation et toutes tâches confondues
- la défense de notre identité par un statut amélioré garantissant la parité absolue enseignement-éducation ainsi que notre autonomie pédagogique réelle vis à vis des chefs d'établissement : nous refusons toutes les tâches et astreintes sans rapport avec notre mission, le statut de membre de droit du CA, toute tentative d'assimilation à la direction
- une formation initiale et continue à la hauteur de la complexité accrue de notre travail
- des étudiants salariés pour la Vie scolaire. Contre l'invasion de la précarité, contre le principe même du recrutement local : rétablissement des MI-SE dans des conditions d'exercice profondément améliorées, intégration des Assistants d'éducation étudiants dans ce corps et titularisation, assortie d'une vraie formation, des autres précaires.